F I C H E D E D O N N É E S D E S É C U R I T É

conformément au règlement (CE) No. 1907/2006
(modifié par le règlement (UE) 2020/878)

Nitrate de chaux 15,5% + bore

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	Nitrate de chaux 15,5% + bore
Code du produit	N0255

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange	Engrais minéral

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société/entreprise	fenaco Genossenschaft LANDOR Erlachstrasse 5 3012 Bern Tel. +41 58 433 66 66 info@landor.ch
1.4. Numéro d'appel d'urgence	145 (Tox Info Suisse) +41 44 251 51 51
Date de révision	20.10.2023
Version	GHS 5 (Version précédente: GHS 4)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008	Toxicité aiguë, Oral(e), Catégorie 4, H302 Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1, H318 Toxicité pour la reproduction, Catégorie 1B, H360FD

Ce produit est classé et étiqueté conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008.

Information complémentaire Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Mention d'avertissement Danger

Mentions de danger

H302: Nocif en cas d'ingestion.
H318: Provoque des lésions oculaires graves.
H360FD: Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au foetus.

Conseils de prudence

P201: Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
P264: Se laver la peau soigneusement après manipulation.
P280: Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage.
P301+P312: EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/ en cas de malaise.
P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Informations supplémentaires Aucun(e).

Identificateur de produit

Nitrate d'ammonium et de calcium, No.-CAS 15245-12-2, No.-CE 239-289-5
tétraborate de disodium pentahydrate; borax pentahydrate, No.-CAS 12179-04-3, No.-CE 215-540-4

2.3. Autres dangers Pas de dangers particuliers à signaler.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Mélange de sels inorganiques

Composants	% en poids	Classification CLP	Identificateur de produit
Nitrate d'ammonium et de calcium	> 95%	Acute Tox. 4 H302, Eye Dam. 1 H318	No.-CAS: 15245-12-2 No.-CE: 239-289-5
tétraborate de disodium pentahydrate; borax pentahydrate	< 2.5%	Repr. 1B H360 (FD)	No.-CAS: 12179-04-3 No.-CE: 215-540-4 No.-Index: 005-011-00-4

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Impuretés dangereuses Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Amener à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle des vapeurs ou des produits de décomposition. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
Contact avec la peau	Laver à l'eau et au savon par précaution. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
Contact avec les yeux	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Protéger l'oeil intact. Consulter un ophtalmologiste.
Ingestion	Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Éviter le vomissement si possible. En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés	Appeler un médecin si des symptômes apparaissent. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. Provoque de graves brûlures.
4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires	Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction	Eau pulvérisée.
Moyens d'extinction inappropriés	Sable sec. Poudre sèche. Mousse.
5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange	Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Refroidir les récipients/réservoirs par pulvérisation d'eau.

5.3. Conseils aux pompiers

Equipement spéciaux pour la protection des intervenants	Procédure standard pour feux d'origine chimique. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Combinaison complète de protection contre les agents chimiques.
Méthodes particulières d'intervention	Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. Empêche les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes	Éviter le contact avec la peau et les yeux. Utiliser un équipement de protection individuelle. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.
Pour les secouristes	Utiliser un équipement de protection individuelle. Évacuer immédiatement le personnel vers des zones sûres. En cas de formation de poussière ou d'aérosol, utiliser un respirateur avec un filtre homologué. Éviter la formation de poussière. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Ventiler la zone.
6.2. Précautions pour la protection de l'environnement	Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage	Nettoyer rapidement en balayant ou en aspirant. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination (Conteneur en plastique de HDPE).
6.4. Référence à d'autres sections	Voir chapitre 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	Établir un plan d'action de premier secours avant d'utiliser ce produit. Porter un équipement de protection individuel. Éviter l'ingestion, l'exposition des yeux et de la peau ainsi que l'inhalation de toute vapeur générée.
7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités	Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Conserver dans le conteneur d'origine. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Ne pas stocker à proximité de matières combustibles.
7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limite(s) d'exposition	CAS-Nr. 15245-12-2: DNEL santé humaine, dermale, long terme (exposition répétée): 13.9 mg/kg bw/d. DNEL santé humaine, inhalation, long terme (exposition répétée): 98 mg/m3. PNEC Environnement, Eau douce: 0.45 mg/l. PNEC Environnement, Eau de mer: 0.045 mg/l. PNEC Environnement, Eau, utilisation/dégagement intermitent: 4.5 mg/l.

8.2. Contrôles de l’exposition

Contrôles techniques appropriés	Pratiques générales d'hygiène industrielle. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Nettoyer régulièrement l'équipement, les locaux et les vêtements de travail.

Protection individuelle

Protection respiratoire	En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié. Dans le cas où la concentration de la poudre dépasse 10 mg/m3 le masque anti-poussière est recommandé. Demi-masque avec filtre à particules P2 (Norme Européenne 143).
Protection des mains	Gants en Chloroprène. Temps de percée: > 8 h. Épaisseur minimale de la couche: 0.15mm. Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications du Règlement (CE) No. 2016/425 et au standard EN 374 qui en dérive.
Protection des yeux	En cas de formation de poussières, porter des lunettes bien ajustées. Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166.
Protection de la peau et du corps	Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.
Risques thermiques	Instable en cas d'échauffement.
Contrôle d'exposition de l'environnement	S’assurer préventivement que le produit ne puisse pas se déverser dans des eaux de surface ou dans la canalisation.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Granuleux.
Couleur	Blanchâtre.
Odeur	Inodore.
Point de fusion/ point de congélation:	decomp.
Point d’ébullition ou point initial / intervalle d’ébullition:	Non déterminé.
Inflammabilité:	distance d'inflammation
Limites inférieure et supérieure d’explosion:	Non déterminé.
Point d’éclair:	n'a pas de point d'éclair
Température d’auto-inflammation:	Non déterminé.
Température de décomposition:	400 °C
pH:	6.3 (110 g/l)
Viscosité cinématique:	Non déterminé.
Solubilité:	soluble (Eau)
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	Non déterminé.

Pression de vapeur:	Non déterminé.
Densité et/ou densité relative:	1.1 kg/l
Densité de vapeur relative:	Non déterminé.
Caractéristiques des particules:	Non applicable.

9.2. Autres informations

9.2.1 Informations concernant les classes de danger physique	Pas d'information disponible.
9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité	Test de propagation de détonation selon certificat 130401.A07.033 de TNO à partir du 15 Juin 2007 passé avec succès.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Pas d'information disponible.
10.2. Stabilité chimique	Pas de décomposition en utilisation conforme. Test au feu couvant selon certificat I1.2-47/10 du BAM à partir du 27 Septembre 2010 passé avec succès.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Réaction exothermique avec des acides forts.
10.4. Conditions à éviter	Conserver à l'écart de la chaleur et des flammes. La combustion produit des fumées nauséabondes et toxiques.
10.5. Matières incompatibles	Des acides et des bases. Des oxydants. Matières organiques. Corrode les métaux communs. Agents réducteurs. Matières inflammables.
10.6. Produits de décomposition dangereux	Aucun sous utilisation appropriée. En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme: NOx.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë	Nocif en cas d'ingestion. **Nitrate d'ammonium et de calcium (CAS 15245-12-2)** Dermal LD50 Rat > 2000 mg/kg (NICNAS) Oral LD50 Rat 300 - 2000 mg/kg (NICNAS) **tétraborate de disodium pentahydrate (CAS 12179-04-3)** DL50/orale 2660 mg/kg. (IUCLID Dataset, Sodium Tetraborate (1330-43-4))
Corrosion/irritation cutanée	Peut irriter la peau.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque des lésions oculaires graves.
Sensibilisation respiratoire/cutanée	Aucun(e).

Cancérogénicité	Ne contient pas de composé listé comme cancérigène
Mutagénicité sur les cellules germinales	Ne contient pas de composé listé comme mutagène.
Toxicité pour la reproduction	Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au foetus.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Donnée non disponible.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	Donnée non disponible.
Danger par aspiration	Donnée non disponible.
Expérience chez l'homme	Donnée non disponible.

11.2. Informations sur les autres dangers

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques	Éviter l'inhalation de la poussière. L'inhalation des poussières peut provoquer un essoufflement, une sensation d'oppression dans la poitrine, une irritation de la gorge et faire tousser.
Propriétés perturbant le système endocrinien	Produit(s) chimique(s) perturbateur(s) endocrinien(s): borax
Autres données	Donnée non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

tétraborate de disodium pentahydrate (CAS 12179-04-3)
LC50/96h/poisson 104 mg/l. (Gambusia affinis; Wallen IE et al; Sewage Ind Wastes 29 (6): 695-711 (1957). ECOTOX database on Boric acid, Disodium salt (1330-43-4).)
CE50/48h/daphnie 141 mg/l. (Maier KJ, Knight AW; Arch Environ Contam Toxicol 20 (2): 282-7 (1991))
CE50/96h/algues 158 mg/l. (Scenedesmus subspicatus; European Chemicals Bureau; IUCLID Dataset, Disodium tetraborate, anhydrous (1330-43-4))

12.2. Persistance et dégradabilité	Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne sont pas applicable aux substances inorganiques. L'azote sous ses différentes formes suit le cycle naturel de la nitrification/dénitrification.
12.3. Potentiel de bioaccumulation	Ne montre pas de bioaccumulation. En cas de dispersion accidentelle importante, peut entraîner une eutrophisation du sol et des eaux de surface par les nitrates.
12.4. Mobilité dans le sol	L'ion nitrate est mobile, l'ion ammonium est absorbé par les particules du sol.
12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB	Pas d'information disponible.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien	Produit(s) chimique(s) perturbateur(s) endocrinien(s): borax
12.7. Autres effets néfastes	Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Résidus de produit / produit non utilisé	Eliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur. Lorsque possible le recyclage est préférable a l'élimination ou l'incinération. Code du catalogue européen de déchet (CED-code): 02 01 09. (est en accord avec le code OMoD - ordonnance sur les mouvements de déchets)
Emballages contaminés	Mettre les emballages rincés à la disposition de services de recyclage locaux. Eliminer comme le produit non utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification	Non applicable.
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	Non applicable.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	Non applicable.
14.4. Groupe d'emballage	Non applicable.
14.5. Dangers pour l'environnement	Non applicable.
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
Règlement type des ONU	
ADR/RID	Non réglementé.
IMDG	Non réglementé.
IATA	Non réglementé.
Autres Informations	Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires	Ce produit est classé et étiqueté conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008. Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5, RS 822.115): les adolescents de moins de 18 ans ne peuvent entrer en contact avec ce produit ou être exposés à ce produit au travail, si cela est prévu par les réglementations éducatives respectives afin d'atteindre leurs objectifs éducatifs et les conditions préalables du plan d'éducation sont remplies. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle de base ne sont pas autorisés à travailler avec ce produit. Ordonnance sur la protection de la maternité (RS 822.111.52): Les femmes enceintes et les mères qui allaitent ne peuvent entrer en contact avec ce produit ou être exposées à ce produit que si elles ont été déterminées sur la base d'une évaluation des risques en vertu de l'art. 3 OLT 1 (RS 822.111) qu'il n'y a pas de charge de santé spécifique pour la mère et l'enfant ou que cela peut être exclu par des mesures de protection appropriées. Les exigences relatives aux engrais conformément à l'Ordonnance sur les engrais s'appliquent (OEng, RS 916.171) et l'Ordonnance sur le Livre des engrais DEFR (OLen, RS 916.171.1). Seuils quantitatifs selon l'Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs OPAM (SR 814.610.1, Annexe 1.1): 200'000 kg (Nr. 41 Gesundheitsgefahren). Critère: H302 ->(3). Catégorie de risques pour l'eau WGK (D) = 1. Classe de stockage 6.1.

Nitrate d'ammonium et de calcium (CAS 15245-12-2)

EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances	Present

tétraborate de disodium pentahydrate; borax pentahydrate (CAS 12179-04-3)

Switzerland - Biocides - Annex II - Active Substances - Minimum Purity	990 g/kg Sunset Date: 02/28/2024
Switzerland - Biocides - Annex II - Active Substances - Product Type	Product Type: 8
Switzerland - Candidate List	Toxic for reproduction
EU - REACH (1907/2006) - Annex XIV (Authorization List) Recommendations by ECHA	Toxic to reproduction Category 1B, Article 57c (Sixth list of Annex XIV recommendations by ECHA)
EU - REACH (1907/2006) - Annex XVII - Restrictions on Certain Dangerous Substances	Use restricted. See item 30. Use restricted. See item 75.
EU - REACH (1907/2006) - Appendix 6 - Entry 30 - Reproductive Toxicants: Category 1B	Present
EU - REACH (1907/2006) - Article 59(1) - Candidate List of Substances of Very High Concern (SVHC) for Authorisation	Reason for inclusion Toxic for reproduction, Article 57c (601-808-1)
EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Intermediates	Present ([215-540-4])
EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances	Present

15.2. Évaluation de la sécurité chimique	Non demandé.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Révision	Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 2, 3, 8, 11, 12, 15.
Signification des abréviations et acronymes utilisés	CLP: Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 (GHS) DNEL: Dose dérivée sans effet . CED: Code du catalogue européen de déchet PNEC: La concentration prévisible sans effet . OMoD: Ordonnance sur les mouvements de déchets (SR 814.610)
Procédure de classification	Méthode de calcul.
Libellés des phrases mentionnées aux sections 2 et 3	H302: Nocif en cas d'ingestion. H318: Provoque des lésions oculaires graves. H360FD: Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au foetus.
Conseils relatifs à la formation	Pour plus d'informations, veuillez consulter notre site Internet.
Autres informations	Prendre connaissance du mode d'emploi dans l'étiquette.
Mode d'emploi	Réservé aux utilisateurs professionnels.
Clause de non-responsabilité	Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.